

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/AVRIL/043	OBJET : CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »
Date du conseil municipal 14/04/2021	
Date de la convocation 08/04/2021	
Date de l'affichage 08/04/2021	

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 8 avril 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Catherine OUSSET représentée par Angélique RAPPAILLES
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Philippe DUCQ
- Sylvie GALLOCHER représentée par Clotilde LAGOUTTE

Madame Chantal REGNAULT-GALLOIS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la candidature de la commune de Nangis au dispositif « Petites Villes de Demain » en date du 19/11/2019,

VU le courrier du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales en date du 24/02/2021 informant la commune de Nangis de son intégration dans le dispositif « Petites Villes de Demain »

VU l'avis de la commission qualité de vie du 8 avril 2021,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Nangis de bénéficier de ce dispositif et ainsi des aides et subventions utiles à la réalisation des projets de la commune et notamment la préservation et la requalification de son centre-ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE UNIQUE :

VALIDE la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 avril 2021

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210419-D-AVR-043-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021